

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2010

Publication : 09/04/2010



Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation  
Le Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

~~Ludovic LIONS~~  
N° CP-2010-5-6-2  
Séance du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT (PVE) (C244 - DÉVELOPPEMENT RURAL)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder un total de subvention de 6 640,00 € pour les investissements relatifs à la lutte contre l'érosion dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), aux exploitants ci-dessous :

- SCEA ECKEL à KATZENTHAL	1.240 €
- GAEC AMAN à WETTOLSHEIM	1.000 €
- M. BITZBERGER à PFAFFENHEIM	1.000 €
- SARL MEYER à EGUISHHEIM	1.000 €
- EARL KAUFMANN à KATZENTHAL	900 €
- CUMA des COURLIS à BALSCHWILLER	1.500 €

Ces subventions sont versées à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du chapitre 204, fonction 74, nature 20418, conformément à la convention en paiement en paiement associé du PVE.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté